

Concours enseignants 2016 du second degré public

► À la session 2016, un peu plus de 17 300 postes ont été ouverts au recrutement d'enseignants du second degré public par les voies externe (76 %), interne (13 %) et réservée (11 %) pour la France entière (France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie).

Aux concours externes, l'augmentation de 5 % des admissions n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des postes ouverts. Elles restent inférieures de 13 % aux besoins de recrutement. La pénurie touche principalement des disciplines comme les mathématiques (35 % à l'agrégation et 20 % au Capes) ou l'anglais (13 % au Capes) même si le taux de postes vacants s'y réduit en 2016.

Les étudiants issus des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) représentent toujours le premier vivier de recrutements externes. Leur taux de réussite est supérieur à la moyenne.

Aux concours internes, à peine 3 % des postes n'ont pas été pourvus : les candidatures y augmentent plus fortement que l'offre. Par contre, le taux de couverture des concours réservés se dégrade encore, et 62 % des postes sont restés vacants.

Catherine Valette, DEPP-A2

► En 2016, 15 431 postes ont été offerts aux concours externes (13 170) et internes (2 261) du second degré pour l'enseignement public, au titre des cinq concours : l'agrégation (19,2 % des postes offerts en 2016), le Capes (55,5 %), le Capeps (5,7 %), le Capet (4,8 %) et le CAPLP (14,8 %). 1 905 postes supplémentaires ont été ouverts aux concours et examen professionnalisé réservés (loi Sauvadet).

Au total, 17 336 postes étaient ouverts aux recrutements 2016 de personnels enseignants du second degré public, un nombre comparable à celui de la session 2015 (17 569).

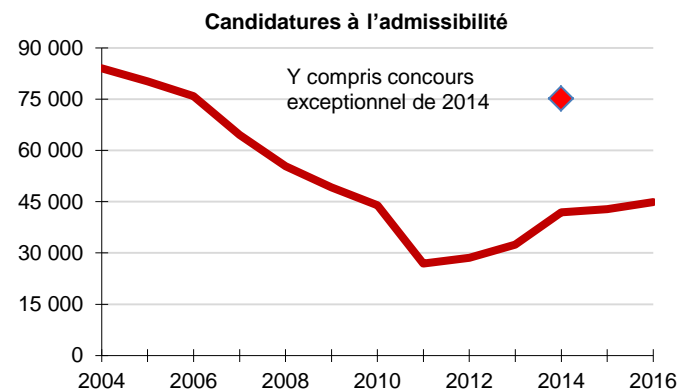
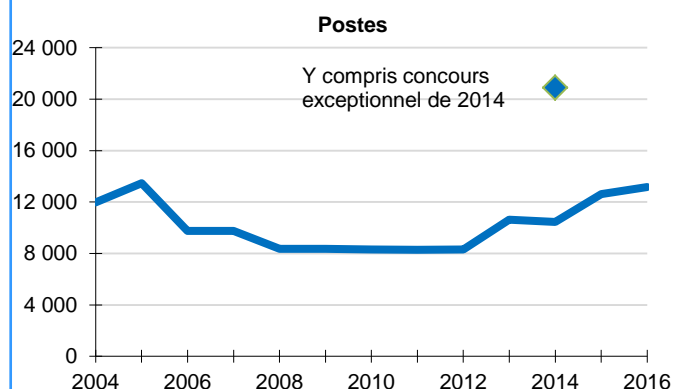
Les lauréats de la session 2016 prendront leurs fonctions dans les écoles à la rentrée 2017, après leur année de formation dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE).

4 % de postes supplémentaires offerts aux concours externes

Depuis 2013, l'offre de postes à pourvoir aux concours externes augmente : +4,4 % entre les sessions 2015 et 2016. Le nombre de postes ouverts en 2016 est une fois et demie plus élevé qu'entre 2008 et 2012 où il oscillait autour de 8 300 (**figure 1**). Il se situe actuellement à un niveau comparable aux sessions 2004 et 2005.

Pour l'ensemble des concours externes, le nombre de candidatures à l'admissibilité augmente de près de 5 % entre 2015 et 2016, plus fortement aux concours externes du Capeps (+23 %) et du Capet (+10 %). Le volume des candidatures de la session 2016 est, comme celui des postes, environ une fois et demie plus important que lors des sessions 2011 et 2012.

1 - Évolution du nombre de postes et de candidatures aux concours externes du second degré dans l'enseignement public



Comme les années précédentes, la session 2016 enregistre des multi-candidatures : les 44 846 candidatures à l'admissibilité aux différents concours externes du public correspondent en réalité à 38 980 personnes. Ainsi, 14 % des candidats effectifs se sont présentés à plusieurs concours externes, un taux qui fluctue entre 13 et 15 % au cours de ces cinq dernières années. Le nombre « réel » de candidats augmente alors de 4,4 % entre les sessions 2016 et 2015. Le taux de candidature se maintient à trois personnes présentes pour un poste, quand le taux habituellement affiché s'établit à 3,4 comme en 2015.

Le nombre de candidatures reste alimenté pour une partie importante par les « redoublants » : un tiers des candidats présents aux concours externes en 2016 l'était déjà à la session 2015. Par ailleurs, 12,5 % des candidats présents retentaient leur chance pour la troisième année consécutive.

50 % d'abandons à chaque phase du processus de recrutement

Les effectifs diminuent aux différentes étapes de sélection d'un concours. En 2016, un candidat inscrit sur deux (49 %) renonce à se présenter à un concours externe avant même le passage de la première épreuve écrite (46 % en 2015) (figure 2). À l'issue des épreuves écrites, les effectifs sont de nouveau divisés par deux : 51 % des candidats présents ne sont pas déclarés admissibles, comme en 2015. La dernière vague de sélection intervient lors des épreuves orales : près d'un candidat sur deux est alors écarté (48 % comme l'an passé).

Au total, 11 454 admissions externes ont été effectuées en 2016, soit 13 % des inscriptions (14 % en 2015). Ce volume représente une progression de 4,8 % par rapport à celui de 2015 et de 53 % par rapport à 2012. Si les admissions progressent en 2016 au même rythme que l'offre de postes, elles demeurent inférieures de 13 % pour la troisième année consécutive. Sans les admissions multiples (5 % des candidats admis en 2016), le nombre de lauréats progresse de 4,3 % en un an, et la part des postes non pourvus s'établit alors à 17 %. Par ailleurs, près de trois lauréats sur dix étaient déjà présents à un concours externe en 2015.

Un millier de postes restés vacants au Capes externe 2016

Cette année encore, la session n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des postes ouverts aux concours externes : 1 716 postes ne sont pas pourvus, et les deux tiers d'entre eux concernent le Capes. Malgré une légère augmentation (+ 4 %), le nombre d'admissions au Capes externe n'est pas à la hauteur des besoins, et 15 % des postes sont restés vacants, comme en 2015 (figure 2). De nouveau, le déficit n'est pas comblé en mathématiques, en anglais et en lettres modernes, les trois principales disciplines de recrutement. Pourtant, dans un contexte de hausse du nombre de postes offerts, le taux de couverture s'améliore en 2016 au Capes de mathématiques (80 % au lieu de 77 % en 2015) comme au Capes d'anglais (87 % contre 80 % en 2015). En revanche, le taux de postes vacants s'accroît en lettres modernes, passant de 15 % à 18 %.

Les difficultés de recrutement perdurent depuis la reprise de la hausse des recrutements à l'agrégation externe de mathématiques mais le taux de couverture s'améliore. 35 % des postes sont restés non pourvus à ce concours (40 % en 2015).

Le déficit se réduit dans les sections professionnelles. Au Capet externe, alors qu'il oscillait autour de 13 % depuis 2014, il s'établit à peine à 10 % en 2016 ; au CAPLP externe, il passe de 28 % à 23 %.

Une meilleure réussite aux concours externes pour les étudiants issus d'une ESPÉ

Depuis 2014, les concours du second degré s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants, désormais recrutés au niveau master 1 (M1), à l'exception de l'agrégation. Ces concours se situent en milieu de formation (fin d'année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2 (M2). Cependant, près d'un lauréat d'un concours externe 2016 sur cinq déclare être déjà titulaire d'un diplôme de niveau master 2.

2 - Nombre de postes et de candidatures aux concours externes du second degré public selon le groupe de disciplines en 2016							
	Postes	Inscrits	Présents	Présents/ poste	Admissibles	Admis	Taux de couverture
Disciplines scientifiques	702	7 419	3 482	5,0	1 327	539	76,8
<i>dont : mathématiques</i>	467	3 765	1 969	4,2	815	304	65,1
Disciplines littéraires et sciences humaines	519	5 922	3 072	5,9	1 064	496	95,6
<i>dont : lettres modernes</i>	162	1 398	738	4,6	352	162	100,0
Langues	396	4 056	1 969	5,0	833	371	93,7
<i>dont : anglais</i>	213	2 169	1 103	5,2	467	211	99,1
Disciplines professionnelles	244	4 347	1 616	6,6	516	220	90,2
Disciplines artistiques	103	1 271	679	6,6	180	88	85,4
Éducation physique et sportive	51	1 359	617	12,1	123	51	100,0
Total Agrégation	2 015	24 374	11 435	5,7	4 043	1 765	87,6
Disciplines scientifiques	2 262	11 109	5 494	2,4	3 538	1 956	86,5
<i>dont : mathématiques</i>	1 540	6 106	2 732	1,8	2 063	1 234	80,1
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 794	15 036	8 183	2,9	4 184	2 393	85,6
<i>dont : lettres modernes</i>	1 357	3 881	2 103	1,5	1 546	1 120	82,5
Langues	2 258	10 209	6 232	2,8	3 271	1 868	82,7
<i>dont : anglais</i>	1 304	4 741	2 927	2,2	1 751	1 134	87,0
Disciplines artistiques	407	2 061	1 313	3,2	694	374	91,9
Langages spéciaux	4	23	10	2,5	9	4	100,0
Total Capes (1)	7 725	38 438	21 232	2,7	11 696	6 595	85,4
Capeps	820	4 181	3 442	4,2	1 602	820	100,0
Capet (1)	660	6 643	2 691	4,1	1 168	596	90,3
Disciplines d'enseignement général	758	5 427	2 639	3,5	1 692	757	99,9
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	237	1 777	789	3,3	487	237	100,0
<i>mathématiques-physique chimie</i>	237	1 652	790	3,3	592	237	100,0
Disciplines professionnelles	1 192	8 503	3 407	2,9	1 855	921	77,3
Total CAPLP	1 950	13 930	6 046	3,1	3 547	1 678	86,1
Tous concours externes de l'enseignement public	13 170	87 566	44 846	3,4	22 056	11 454	87,0

Note. Le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

(1) Y compris les troisièmes concours ouverts en 2016.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information n° 17.14. © DEPP

Les étudiants (hors ENS) sont toujours majoritaires parmi les admis aux concours externes d'enseignants du second degré public : 60 % en 2016, dont les trois quarts sont issus des ESPÉ (figure 3). La part de ces derniers est particulièrement élevée parmi les lauréats d'un Capes externe (53 %), et encore plus du Capes externe (85 %).

Le statut d'étudiants en ESPÉ conduit plus directement à la réussite : 37 % des étudiants en ESPÉ présents ont été admis aux concours externes, contre 32 % chez les étudiants hors ESPÉ. Un étudiant sur cinq issu des ESPÉ déclare posséder un M2 ou être inscrit en M2 : pour 21 % d'entre eux, il s'agit d'un M2 « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » au lieu de 62 % dans le premier degré.

Par ailleurs, les concours externes se sont ouverts depuis plusieurs années à différentes catégories de publics. 15 % des postes sont ainsi pourvus par des candidats en activité dans les secteurs public ou privé, ou des demandeurs d'emploi (14 % à la session 2015). Leurs taux de réussite sont sensiblement inférieurs à la moyenne.

Les candidatures aux concours internes augmentent plus fortement que l'offre de postes

Pour la quatrième année consécutive, le nombre de postes aux concours internes augmente (+ 5 %). Depuis 2015, l'offre fluctue autour de 2 200, au lieu de 1 800 à 1 900 entre les sessions 2010 et 2014 (figure 4). Dans le même temps, le nombre de candidatures à l'admissibilité progresse de

15 % par rapport à 2015. Ainsi, le taux de candidature s'établit à 9,9 contre 9,1. On compte presque trois fois plus de candidatures par poste aux concours internes qu'aux concours externes.

Quasiment tous les postes ont été pourvus comme les années précédentes ; 3 % d'entre eux n'ont pas trouvé preneur. 2 201 admissions sont issues de ces concours.

Les concours internes du public présentent la particularité de recouvrir deux types de recrutement. D'une part, les enseignants titulaires constituent la quasi-totalité des admis à l'agrégation (98 %), recrutement à rapprocher d'une promotion interne (figure 5). D'autre part, un grand nombre de lauréats des autres concours internes reste composé d'agents non titulaires, recrutement alors identifié comme une voie de titularisation ; 36 % des lauréats des concours internes sont des professeurs contractuels. Depuis 2013, une autre possibilité de titularisation est ouverte par la loi Sauvadet avec les concours réservés mis en place pour une durée de quatre ans.

À peine quatre postes sur dix pourvus aux concours réservés

Ce dispositif, dit « loi Sauvadet », a été mis en place dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire. Il a permis de titulariser depuis 2013 un peu plus de 6 000 enseignants pour 10 000 postes ouverts aux concours

3 - Origine des lauréats des concours externes du second degré dans l'enseignement public (en %) en 2016

Origine des candidats	Agrégation	Capes (1)	Capeps	Capet (1)	CAPLP	Tous concours externes du second degré public			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Étudiants en ESPÉ	2,6	52,6	84,8	44,1	40,0	44,9	36,8	58,1	25,8
Étudiants hors ESPÉ	34,9	14,9	7,4	2,5	3,1	15,1	32,0	55,2	25,4
Élèves ENS	23,6	0,7	.	0,2	.	4,0	71,0	43,6	23,9
Enseignants (2)	30,6	12,5	3,9	28,0	29,1	17,9	15,3	55,1	34,2
Personnels d'éducation et de surveillance	0,6	3,6	2,3	1,3	4,6	3,1	15,9	65,7	28,3
Secteurs public ou privé	4,0	8,0	0,9	18,3	17,4	8,8	19,7	52,2	36,9
Demandeurs d'emploi	3,7	7,7	0,7	5,6	5,8	6,2	17,4	49,8	31,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			
Effectifs	1 765	6 595	820	596	1 678	11 454	25,5	55,7	28,6

Note . Le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

(1) Y compris les troisièmes concours ouverts en 2016.

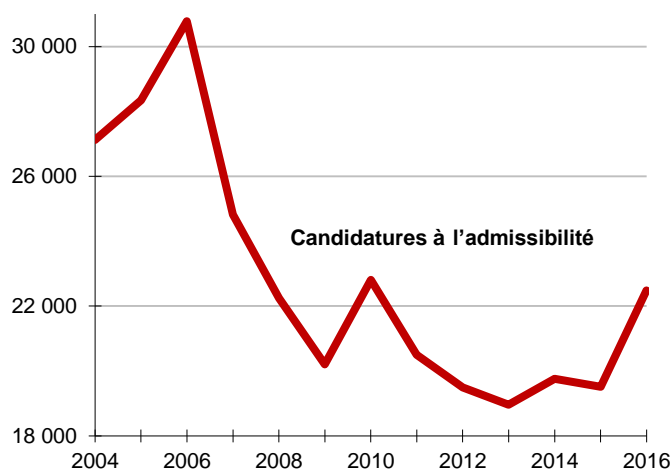
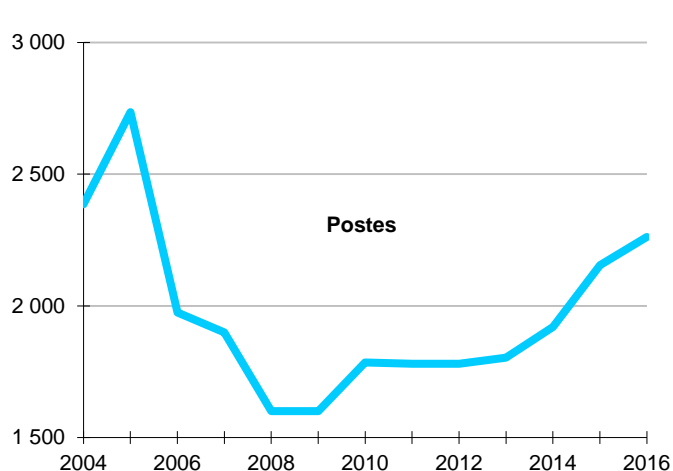
(2) Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information n° 17.14. © DEPP

4 - Évolution du nombre de postes et de candidatures aux concours internes du second degré dans l'enseignement public



Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information n° 17.14. © DEPP

5 - Origine des lauréats des concours internes du second degré dans l'enseignement public (en %) en 2016

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours internes du second degré public			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Enseignants (1)	98,3	89,8	72,8	92,4	94,8	93,7	10,3	62,5	38,2
Personnels d'éducation et de surveillance	.	5,4	13,6	.	1,4	2,6	5,5	68,4	32,0
Secteur public	1,7	4,8	13,6	7,6	3,8	3,7	5,8	55,6	39,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0			
Effectifs	946	818	66	79	292	2 201	9,8	62,4	38,0

Note. Le tableau comptabilise les candidatures : un candidat qui s'est présenté à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

(1) Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

Champ : France entière (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie).

Source : MEN-DEPP / Système de gestion Ocean.

Réf. : Note d'information n° 17.14. © DEPP

réservés dans l'enseignement secondaire public. De nouveau, les candidats inscrits sont moins nombreux, d'autant que l'offre recule de 32 % par rapport à 2015, soit 900 postes en moins. Beaucoup de candidats inscrits sont éliminés, près de six sur dix, car ils ne répondent pas aux conditions d'inscription ou leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) n'est pas conforme. Le nombre de candidats convoqués à l'oral diminue de 36 %, celui des admis baisse sensiblement plus vite (- 43 %). Entre 2013 et 2016, les effectifs ont été divisés par quatre pour les convoqués, par trois pour les admis. En 2016, le nombre d'admis reste très inférieur aux postes proposés. Le taux de couverture se dégrade à nouveau : 62 % des postes ne sont pas pourvus en 2016, contre 54 % en 2015.

Les lauréats, en majorité des femmes, ont en moyenne 30 ans

Toujours majoritaires, les femmes constituent 56,8 % des admis, part comparable à celle de la session précédente (57,2 %). Depuis 2005, ce taux oscille entre 57 et 61 %. Le taux de féminisation est sensiblement

plus fort aux concours internes (62,4 %) qu'aux concours externes (55,7 %) (**figures 3 et 5**). Les nouvelles recrues 2016 continuent de renforcer la féminisation de la population enseignante du second degré public, qui s'établit à 58 % en décembre 2015.

Pour l'ensemble des concours externes et internes 2016, l'âge moyen des admis est de 30,1 ans contre 29,6 ans à la session 2015. Il reste logiquement moins élevé aux concours externes (28,6 ans) ; 25,8 ans pour les étudiants issus des ESPÉ. Les lauréats des concours internes ont en moyenne neuf ans de plus (38,0 ans) comme aux quatre dernières sessions. ■

en savoir plus

Accédez à la Note d'information en ligne sur :

www.education.gouv.fr/statistiques

RÈGLEMENTATION

Les concours externes et internes 2016 de recrutement d'enseignants du secondaire sont organisés selon les modalités fixées par l'arrêté du 19 avril 2013, qui renouvelle l'ensemble des concours externes hormis l'agrégation à partir de la session 2014. Ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Les concours se situent en milieu de formation (fin d'année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux **concours internes** doivent en outre remplir des conditions de services (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. **Les troisièmes concours**, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Sont dispensés de diplôme les mère ou père d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau.

SOURCE, CHAMP, DÉFINITIONS

Source, champ

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France entière (France métropolitaine et départements d'outre-mer [DOM], les collectivités d'outre-mer [COM] et la Nouvelle-Calédonie).

Définitions

Capes. Certificat d'aptitude au professorat du second degré.

Capeps. Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Capet. Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

CAPLP. Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Présents. Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis. Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture. Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite. Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.